

Comme le ministre l'a déclaré, la plupart d'entre nous, sinon tous, s'intéressent particulièrement à l'industrie de la pêche, étant donné que nous sommes étroitement liés à cette industrie dans nos circonscriptions respectives. Nous savons tous que nos pêcheurs ont besoin d'obtenir de meilleurs prix pour leurs produits. Le coût de leurs agrès et de leur matériel augmente d'année en année. Or dans le cas notamment d'un poisson essentiel à l'industrie de la pêche des Maritimes, à savoir la morue, nos pêcheurs touchent un prix légèrement inférieur à ceux qu'ils recevaient dans le passé, — soit il y a dix ans, soit encore pendant la guerre, — et on se rend compte jusqu'à quel point il importe pour eux de vendre leurs prises à meilleur compte.

En 1958, le prix de la morue s'établissait en moyenne à $\frac{1}{2}$ c. ou $\frac{3}{4}$ c. de plus que l'année précédente et, même à ce compte, le pêcheur pouvait difficilement réaliser le moindre bénéfice en raison des frais élevés de ses opérations et, dans le cas de plusieurs collectivités, à cause de la baisse des prix.

Nous sommes également heureux d'apprendre qu'à compter du 1er avril le ministre sera en mesure de mettre en oeuvre un régime d'inspection facultative du poisson frais et congelé. Nous savons parfaitement combien il a été difficile pour le ministre d'entrer dans ce domaine de l'inspection. Ce travail demandait une longue formation des inspecteurs. Je suis convaincu que le public en général, non seulement le consommateur canadien mais aussi celui des pays où nous exportons notre produit, notamment les États-Unis, se réjouiront de ce régime d'inspection.

J'aurai des questions particulières à poser relativement aux divers crédits que nous aborderons, mais pour le moment ce sont là les remarques générales que je voulais formuler.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser ?

M. GRANGER: Monsieur le président, je voudrais également féliciter le ministre pour le magnifique exposé qu'il vient de nous faire.

J'ai été particulièrement heureux d'apprendre que d'autres mesures sont prises en vue d'améliorer la situation relative à la boîte à Terre-Neuve parce que, ainsi que le ministre le sait, à la médiocrité de la pêche l'an dernier s'est ajoutée la rareté des appâts. Je suis certain que tous les pêcheurs de Terre-Neuve apprendront cette nouvelle avec beaucoup de joie.

J'aurais seulement une question à poser. Je crois comprendre que les prix du poisson se sont améliorés en général. Je me suis laissé dire que, dans le cas du poisson frais, les prix courants sont beaucoup plus élevés qu'auparavant. Peut-on, en conséquence, s'attendre que cette hausse de prix assurera de meilleurs revenus aux pêcheurs ?

L'hon. M. MACLEAN (*Queens*): Oui, je crois qu'il est plausible de le croire. A vrai dire, c'est un fait. Mais dans le cas de Terre-Neuve, province de M. Granger, plusieurs collectivités, ainsi que chacun le sait, vivent uniquement de la production de morue salée. Or, on n'ignore pas non plus que ce produit se vend en général aux gens à revenus modestes. Il est encore plus difficile pour les pêcheurs d'obtenir un revenu satisfaisant, lorsqu'il s'adonne exclusivement à la production de la morue salée et séchée, que pour les pêcheurs dont la production comporte des filets aussi bien que d'autres produits du poisson.

Toutefois, le gouvernement est parfaitement au courant de ces difficultés vraiment considérables. Nous n'affirmons pas qu'aucune solution facile n'existe, non plus qu'il y ait lieu de tout voir en rose. Quoi qu'il en soit, je puis vous assurer que nous sommes parfaitement au courant des problèmes relatifs à l'industrie de la morue salée et séchée et, par conséquent, relatifs à Terre-Neuve en général. Nous n'aurons de cesse que nous n'aurons pas exploré toutes les possibilités, et aucune tentative ne sera épargnée dans notre effort pour assurer à ces pêcheurs des revenus au moins raisonnables.